

CONSEIL MUNICIPAL DE LE BIOT
LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2022

Étaient présents : M. Henri- Victor TOURNIER, Maire, Président de séance, M. Claude ROSSET 1er Adjoint, M. Pierre Fernand KIENER 2è Adjoint ,Mme Hélène FENOL 3è adjointe, M Alain MAILLET 4è adjoint, M. Sylvain AYRAULT, M. Stéphane MAROQUENE , M. Adrien RIVIERE, M. Thierry SIMONET.
M; Gaël BOEUF est arrivé à 21 h 30.

Étaient absents : Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER, M André HOFFMANN,

Ont donné pouvoir : M. Thomas GUYARD, : procuration à M. Pierre Fernand KIENER 2è Adjoint

A été désigné secrétaire de séance : M. Adrien RIVIERE

délibération 60/ 2022 :

Objet : Plan Pastoral du Roc d'Enfer : reconquête de l'alpage les Tellys/ Drouzin : Convention de Conseil et d'assistance entre la Commune de LE BIOT et la Société d' Economie Alpestre - approuvée à l'unanimité des votants

délibération 61/ 2022 :

Objet : Plan Pastoral du Roc d'Enfer : reconquête de l'alpage les Tellys/ Drouzin : Demande de subvention : Région Auvergne Rhône- Alpes et Fonds Européens : FAEDER approuvée à l'unanimité des votants

délibération 62/2022 :

Objet : Remise en état de la piste forestière l'Herny/ Les Châbles pour accès à la parcelle 13 : Demande de subvention au Conseil Savoie- Mont Blanc- approuvée à l'unanimité des votants

délibération 63/2022 :

Objet : Budget principal exercice 2022 : décision modificative n° 2- approuvée à l'unanimité des votants

délibération 64/2022 :

Objet : Budget remontées mécaniques 2022 : décision modificative n°1- approuvée à l'unanimité des votants

délibération 65/2022 :

Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2023 pour le budget principal et le budget forestier - approuvée à l'unanimité des votants

délibération 66/2022 :

Objet : Services techniques : reconduction du poste sur emploi permanent de responsable des services techniques - approuvée à l'unanimité des votants

délibération 67/2022 :

Objet : Agence postale communale : reconduction du poste sur emploi permanent d' agent chargé de l'agence postale communale et du service péri scolaire.- approuvée à l'unanimité des votants

délibération 68/2022 :

Objet : mise à l'étude de l'acquisition des parcelles constitutives de l'emprise de terrain de foot. approuvée par 9 voix pour , 1 voix contre

Délibération 69/2022 :

Objet : avis défavorable sur le projet de construction des nouveaux locaux de l' OTVA à Saint-Jean- d' Aulps approuvée à l'unanimité des votants.